

18 c

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUI 2023
Délibération n°2023-23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite d'une convocation en date du 20 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie

Nb de membres en exercice : 15
Nb de membres présents : 10+1 P
Nb de suffrages exprimés : 11
Votes : Pour : 2
Contre : 9
Abstention : 0
Nul : 0

Présents Mmes et Mrs DEMOURY Christelle - DEJAIGHER Nadine - ELSÉN Valérie - GODAR-Bernard - GOLAWSKI Jacques - HOURIEZ Lucie - HUMEZ Frédéric - SELLIE Laurent - TRUNET Françoise et ZAJAC Geneviève

Absents Excusés : Mme et Mrs BUTTIN POIVRE Loraine - DOUILLET Julien (pouvoir à ZAJAC Geneviève) - LYSONICK Alain - PERCHE Isabelle et VANDENBOSSCHE Alain

Secrétaire : ZAJAC Geneviève assistée de Sophie BUCHERT

Objet : Avis sur l'enquête publique de demande d'autorisation environnementale d'exploiter 3 aérogénérateurs et un poste de livraison par la Société Parc Eolien de Brebières Sas

La séance ouverte,

Monsieur le Maire rappelle que la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien de Brebières SAS, en vue de procéder à la construction et à l'exploitation de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison, situés sur la commune de Brebières, est soumise à l'enquête publique du 12 juin 2023 au 12 juillet 2023.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique, les communes limitrophes, dont Quiéry-la-Motte donnent leur avis sur la demande au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête.

Les 3 aérogénérateurs se trouvent sur le territoire de Brebières, à la limite de Cuincy, Lambres les Douai et Quiéry-la-Motte.

Chaque aérogénérateur a une puissance unitaire de 4200 kW, une hauteur de mat de 135m et un rotor de 126m de diamètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis **DEFAVORABLE** au projet d'implantation du parc éolien de la société Parc Eolien de Brebières SAS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance

Le Maire

